

Nature de l'acte : 6.1.9.

**ARRETE PORTANT FERMETURE DES TERRAINS DE FOOTBALL POUR INSTALLATION BUTS
STADE DE LA CONTERIE – RUE FROIDE**

Le maire de Condé-en-Normandie,

VU le code des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le service technique doit intervenir pour procéder au démontage et l'installation de 2 nouveaux buts de football situés sur le terrain B1 du stade de la Conterie – Rue Froide – Condé-sur-Noireau – 14110 Condé-en-Normandie,

CONSIDERANT que le Maire est chargé de prendre toutes dispositions pour préserver la sécurité des personnes,

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire d'interdire l'accès au terrain B1 du stade de la Conterie – Rue Froide – 14110 Condé-en-Normandie, le temps des travaux de démontage et d'installation de nouveaux buts de football,

ARRETE :

Article 1^{er} - Pour des raisons de sécurité, le terrain B1 (voir plan en annexe) situé au stade de la Conterie – Rue Froide – Condé-sur-Noireau – 14110 Condé-en-Normandie est strictement interdit à tout public ou joueur du lundi 20 avril 2026 au dimanche 17 mai 2026 inclus afin de permettre au service technique de procéder à de l'engazonnement ainsi qu'au démontage et à l'installation de nouveaux buts de football.

Article 2 - Tout agent assermenté est chargé de faire respecter les dispositions du présent arrêté.

Article 3 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours au contentieux devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par voie électronique via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.recours.fr.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune de Condé-en-Normandie et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Président du FMCN, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Responsable des Espaces Verts et Monsieur le Directeur des services techniques.

Fait à Condé-en-Normandie, le 10 avril 2026

Le Maire,
Sylvain Delange



ANNEXE - PLAN DES TRAVAUX

